

2024 : L'ANNÉE DES CERTITUDES ENVOLÉES ! ET 2025 ?

Il y a un an, on débutait 2024 avec quelques certitudes. Or, on peut dire que cette année nous aura réservé bien des surprises, tant au niveau politique, droits des femmes et bouleversements climatiques, ... Depuis un an, 5 ministres de l'Éducation et plusieurs fois on s'est exclamé : « Non, ils ne vont pas oser ? » Et si !

4000 postes d'enseignant-es supprimés pour la rentrée 2025 (oui ? non ? oui ?) et Elisabeth Borne pour redresser le cap : nous voilà rassurés !

Elle nous promet de diminuer ce nombre et elle a aussi « à cœur de venir à notre rencontre, de nous écouter et de poursuivre le dialogue ».

Peut-on espérer, par ailleurs, **l'indexation de nos salaires sur l'inflation**, pour les salarié-es Ogec et les professeur-es ? **Davantage d'emplois, et de meilleures conditions de travail** pour les élèves et les équipes pédagogiques qui les accompagnent ?

On commence plutôt 2025 pardes incertitudes !

Meilleurs vœux à toutes et tous !

Vanessa Robert,
co-secrétaire académique

INFOS 2ND DEGRÉ

>> CONSEILS DE CLASSE : COMBIEN ?

Souvent les collègues nous posent les questions suivantes : « **est-on obligé d'assister à tous les conseils de classe ? Y-a-t-il un nombre maximum de conseils de classe ?** »



Bruno Betou, CDE 85

« Le suivi du travail personnel des élèves, leur évaluation, le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation » font partie des missions des professeur-es du second degré. La participation au conseil de classe relève des obligations de service (décret 2014-940 et 941).

Mais **aucun nombre minimal ou maximal n'est précisé dans aucun document officiel**. C'est bien la participation qui est exigée et non pas la présence physique. En cas d'absence à un conseil, une synthèse écrite précise pourra être transmise aux collègues en responsabilité sur le groupe classe.

Attention à ne pas se laisser envahir par le cumul de conseils notamment avec la réforme du lycée qui a fait exploser le groupe classe. De même, pour certaines disciplines, il est inconcevable, au regard du nombre de classes en charge, d'assister à tous les conseils.

Si votre hiérarchie a du mal à comprendre ce qui est du simple bon sens, contactez-nous >>> academie.nantes@cgt-ep.org

Bruno Betou
RSS, St François d'Assise
La Roche-sur-Yon

INFOS SALARIÉ·ES OGEC

>> LES PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ : INDISPENSABLES !

Dans la boîte et au syndicat !

Les personnels de droit privé (nommés personnels Ogec dans l'enseignement catholique) sont « les petites mains » qui permettent aux établissements de bien fonctionner.

Les établissements sous contrat perçoivent de l'État ou des collectivités territoriales, le forfait d'externat. 80 % de ce forfait doit être utilisé pour les salaires et cotisations sociales des personnels de droit privé. Les personnels sont classés dans deux catégories : supports et éducation.

Souvent dans une position où ils n'osent pas dire ce qu'ils ont sur le cœur, ils hésitent.

N'ayez pas peur ! Rejoignez la CGT enseignement privé.

Vous participerez à un collectif dans lequel vous avez toute votre place.

.....
Et alors vous pourrez être défendu car vous serez écouté.

Y compris par vos pairs. Car vous pouvez aussi vous défendre.

Ainsi à la CGT, nous avons des collègues de droit privé membre du Bureau régional. Nous en avons aussi qui sont élu.es dans les CSE. Mais aussi Représentant.es de section syndicale ou Délégué.es syndical.es. N'hésitez pas à vous engager. La CGT, à vos côtés, vous apportera la formation dont vous avez besoin.

C'est grâce au collectif que nous cesserons d'être des variables d'ajustement. Plus ce collectif est important en nombre, plus il est fort. Rejoignez-nous.

Alain Sauvage

élu CSE, Vie scolaire St Félix La Salle Nantes

.....>>> **Prenez contact avec vos représentant-es**



>> LES AESH RECONNU-ES À LA FOIS ÉLECTEUR-RICES ET ÉLIGIBLES AUX ÉLECTIONS CSE

Un flou pesait sur le statut des AESH lors des élections CSE. Electeur-rices ? Eligibles ? Aucun des deux ? Aucun texte spécifique ne le précisait. **Une décision du tribunal judiciaire d'Evry, en date du 31 mai de cette année, vient clarifier la situation.**

A l'occasion d'un litige opposant un OGE à une AESH, à la CGT-EP et au SPELC, on trouve une réponse dans les motifs de la décision. **Les AESH ne sont pas des salariés de droit privé de l'établissement, ils sont des agents contractuels de droit public, leur employeur étant l'État.**

Leur situation est donc analogue à celle des enseignants de ces mêmes établissements, qui eux sont pleinement inclus dans les élections CSE. Donc, **les AESH doivent bénéficier des mêmes droits en matière de représentation du personnel, et sont ainsi bien électeur-rices et éligibles.**

>> 5% D'AUGMENTATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OBLIGATOIRE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La CGDT, le SPELC, la CFTC et les employeur-ses ont décidé d'augmenter les cotisations 2025 de 5% pour les actif-ves, leurs bénéficiaires, et les retraité-es de l'enseignement privé de façon uniforme. Cela répond aux **nouvelles mesures du gouvernement de déremboursement de la sécurité sociale et permet de ne pas fâcher les mutuelles.** Les exonérations de cotisations et déremboursements finissent toujours par pénaliser les plus faibles, la participation ne se fait plus en fonction des moyens, mais de façons identiques pour tout le monde...

À la CGT nous sommes pour un retour au 100% sécu pour tous les soins, et pour la fin des complémentaires. En attendant, nous militons toujours pour une prise en charge du socle à 100% par les employeur-ses.



ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU SYNDICAT



Mercredi 15 janvier, dans les locaux de la CGT à Nantes, plus d'une trentaine de salarié-es, profs et Ogec, venant d'un peu partout de notre région, de Saint-Nazaire au Mans, se sont retrouvés pour **faire un point sur l'année 2024 et réfléchir aux objectifs pour 2025.** La syndicalisation a augmenté de 18 %. Le nombre de représentant-es syndicaux et de Délégué-es syndicaux a augmenté de façon notable. **La CGT enseignement privé sur l'académie de Nantes attire de plus en plus de collègues qui savent qu'ils/elles peuvent compter sur notre organisation. N'hésitez pas à le vérifier : contactez nous.**

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ **DANS LES PAYS DE LOIRE**
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !

Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)
Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 08 151 151**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale : **academie.nantes@cgt-ep.org**

/ Site Web : <https://cgtepnantes.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>